

Publié le 6 avril 2023

## Où en est le nouveau système d'information des aides à la pierre (SIAP) ?

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, met en place le « Siap » ou Système d'information des aides à la pierre, plateforme qui permet de programmer, instruire et gérer les demandes de financement de logements sociaux, ainsi que de rédiger et instruire les conventions APL via sa brique « APiLos ».



Pour répondre à l'obsolescence technique et fonctionnelle des applications SPLS-Galion (instruction des demandes de financement des logements locatifs sociaux) et EcoloWEB (instruction des conventions APL), le ministère en charge du logement a décidé de les remplacer, dès cette année, par une plateforme commune dénommée « **Système d'information des aides à la pierre** » (**SIAP**). Cet outil a été conçu pour répondre aux besoins des utilisateurs et proposer une solution connectée à l'ensemble de l'écosystème du logement social, le SIAP a pour objectif de :

- **poursuivre et amplifier la démarche de simplification de l'agrément et du financement des opérations de logement locatif social,**
- fluidifier les démarches des maîtres d'ouvrages et simplifier l'instruction de leurs demandes,
- **initier la possibilité d'une gestion dématérialisée et partagée du cycle de vie des logements locatifs sociaux,** et ainsi améliorer, pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de production, les démarches de programmation, d'obtention des agréments et des financements, de conventionnement APL et de clôture des opérations en lien avec la livraison effective des logements.

Après de nombreux tests et audits, le SIAP a reçu son homologation pour la sécurité informatique. En parallèle des développements, deux des chantiers prioritaires se concrétisent ; le raccordement à Chorus, le logiciel comptable de l'Etat et la reprise des données de SPLS-Galion / Ecoloweb. D'ultimes corrections sont en cours et des tests sont réalisés sur les données pour délivrer un produit le plus opérationnel possible **dès son ouverture au niveau national qui pourrait avoir lieu la semaine du 17 au 21 avril 2023.**

## Des webinaires pour se former

Pour cela, les bailleurs bénéficient de webinaires toutes les deux semaines depuis février et jusqu'en juin 2023 et peuvent s'inscrire à des formations en distanciel en petit groupe de 25 personnes.

Une boîte mail d'assistance est d'ores et déjà opérationnelle, pour permettre aux futurs utilisateurs d'être accompagnés en cas de besoin : [siap-assistance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:siap-assistance@developpement-durable.gouv.fr)

La Dhup a mis à disposition la solution Jamespot où les bailleurs peuvent retrouver les supports de formation, des vidéos tutoriels, des fiches mémos, les replay des webinaires.

Pour accéder à la solution Jamespot , vous êtes invités à répondre au formulaire suivant en cliquant [ici](#).